

Enedis  
 Direction régionale des Pays  
 de la Loire  
 Pôle Maintenance  
 25 Quai Félix Faure  
 49100 Angers

AKKA FOREST  
 Lieu-dit Traque  
 47160 Saint-Léger  
 Mail : [sas.akkaforest@gmail.com](mailto:sas.akkaforest@gmail.com)  
 Tél : 06.34.44.44.39

**Chantier :**

**Objet :** Elagage à proximité des réseaux électriques  
 Haute Tension 20 000V

le

Madame, Monsieur,

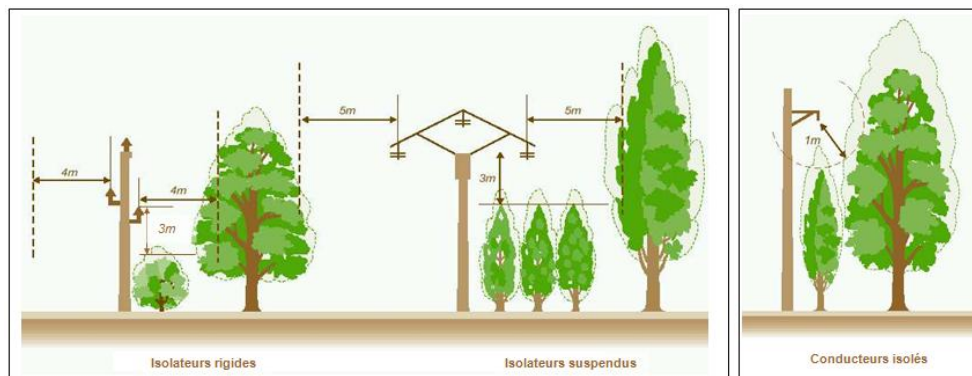
Enedis\* procède régulièrement à des opérations d'élagage afin de garantir d'une part, la **sécurité** des personnes et des biens contre les risques liés à la présence de végétation aux abords des réseaux électriques qu'elle exploite et, d'autre part, la **qualité** de la distribution de l'énergie électrique à ses clients.

Comme Enedis vous l'a annoncé par courrier il y a quelques semaines, notre entreprise a été mandatée pour réaliser ces travaux (pris en charge par Enedis).

Pour ce faire, notre entreprise doit intervenir sur la parcelle dont vous êtes propriétaire. Afin de pouvoir procéder à la réalisation de ces travaux, nous sollicitons de votre part votre consentement matérialisé par l'envoi du formulaire ci-joint dûment complété et signé.

Pour votre sécurité, nous vous rappelons que si vous souhaitez effectuer par vos propres moyens l'élagage, les travaux doivent être réalisés en conformité avec les arrêtés techniques en vigueur relatifs aux travaux à proximité d'une ligne électrique, notamment la procédure dite de DT-DICT\*.

Rappel des distances minimales de recul de la végétation par rapport au réseau Haute Tension 20kV (HTA). En aucun cas la végétation ne doit venir en surplomb du réseau :



Le traitement des branches coupées est le suivant :

**1<sup>er</sup> cas :** la végétation est en domaine privé et le réseau est en domaine public. Les bois et branches coupés sont rangés en bordure de tranchée et laissés à disposition du propriétaire.

**2<sup>ème</sup> cas :** la végétation est en domaine privée et le réseau est en domaine privé. Les bois et branches coupés sont rangés en bordure de tranchée et laissés à disposition du propriétaire.

**3<sup>ème</sup> cas :** la végétation est en domaine public. Les bois et branches coupés sont évacués systématiquement sauf si un accord a été négocié avec la collectivité pour le rangement et l'évacuation.

\* DT-DICT à compléter à l'aide du formulaire Cerfa n°14434\*02 (arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution).

\* Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Enedis  
Direction régionale des Pays  
de la Loire  
Pôle Maintenance  
25 Quai Félix Faure  
49100 Angers

AKKA FOREST  
Lieu-dit Traque  
47160 Saint-Léger  
Mail : [sas.akkaforest@gmail.com](mailto:sas.akkaforest@gmail.com)  
Tél : 06.34.44.44.39

**Autorisation d'intervention pour élagage sur mon terrain, à retourner dès réception.**

**Formulaire travaux d'élagage et abattage.**

AKKA FOREST  
Lieu-dit Traque  
47160 SAINT-LEGER

**Préparateur / Chef de chantier : M. ALLACHANE**  
**Tél. : 07.77.92.16.71**

N° de chantier / N° FIC / Adresse / Parcelle (s) cadastrale (s) et essences recensées (non exhaustive) :

Nom du Département :  
N° FIC :

**A remplir par le propriétaire ou son mandataire :**

Je soussigné Madame, Monsieur : .....

Demeurant : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

Autorise l'entreprise AKKA FOREST agréée par Enedis à pénétrer dans ma propriété, avec ou sans ma présence, pour réaliser l'élagage et/ou l'abattage de la végétation située sur ma propriété désignée ci-dessus. Cette végétation étant ma propriété, les déchets de coupe resteront sur place en l'état.

**Observation/ commentaire :** .....

N'autorise pas l'entreprise AKKA FOREST agréée par Enedis à réaliser ces travaux (en cas de dommage à nos ouvrages causés par vos arbres, votre responsabilité pourra être engagée).

**Motif de votre refus :** .....

Si votre propriété est close ou s'il y a présence d'animaux. Merci d'indiquer un numéro de téléphone sur lequel vous êtes facilement joignable. **Téléphone :** .....

Comptant sur votre compréhension et votre collaboration, nous vous demandons de bien vouloir **retourner à AKKA FOREST** cette demande d'autorisation de travaux (Nom Département : N° de chantier {FicListe} : par **e-mail (de préférence) :** [sas.akkaforest@gmail.com](mailto:sas.akkaforest@gmail.com) ou bien par courrier (*coordonnées en haut de page*) : Lieu-dit Traque 47160 SAIN-LEGER

**Date :**

**Signature :**